



ASIE/LIBAN - Position interlocutoire de l'Église maronite à propos du mariage civil

Bkerkè (Agence Fides) – Le mariage civil peut exister à côté du mariage religieux mais ne peut le remplacer et la question ne peut être affrontée correctement qu'en conservant la distinction des aspects civils et religieux du lien matrimonial. Ainsi que l'a appris l'Agence Fides, tels sont les lignes directrices établies par l'Épiscopat maronite à propos de la question de la possible reconnaissance des mariages entre citoyens libanais célébrés civilement. Lors de la rencontre mensuelle qui a eu lieu hier au siège patriarcal de Bkerkè, sous la conduite du Patriarche, S.Em. le Cardinal Bechara Boutros Rai, les Evêques de l'Église maronite ont exprimé une position interlocutoire sur un thème revenu au cours de ces dernières semaines au centre du débat politique et médiatique libanais. Dans le communiqué final de la rencontre, parvenu à l'Agence Fides, les Evêques libanais prennent acte du fait que l'éventuelle introduction du mariage civil au Liban comporte nécessairement un amendement de l'article 9 de la Constitution. Pour les chrétiens maronites, remarquent-ils, « le mariage est l'un des sacrements de l'Église et le mariage civil ne peut remplacer ce sacrement. Ceux qui s'unissent en mariage civil sont donc, s'ils sont croyants, tenus de rectifier leur statut en se mariant à l'église afin de pouvoir fréquenter les autres sacrements ». Distinguer les aspects civils des aspects religieux du mariage représente donc un point de départ pour répondre aux demandes des citoyens libanais entendant se marier au travers d'un rite civil et non pas religieux.

La discussion publique sur le mariage civil s'est ravivée en novembre dernier lorsqu'un couple appartenant à des familles musulmanes chiites a signé son contrat de mariage civil devant un avocat et non pas devant une cour religieuse, le déposant ensuite auprès de l'assemblée consultative du Ministère de l'Intérieur, dans l'attente d'un avis officiel. Jusqu'ici, les couples libanais désirant célébrer leur mariage selon un rite civil recouraient à l'échappatoire consistant à se marier civilement à Chypre, faisant ensuite enregistrer leur union au Liban. Le mois dernier, le Président libanais, le Général maronite Michel Sleiman, a exprimé un avis favorable s'agissant de la pleine reconnaissance juridique des mariages civils. Un refus radical concernant l'inscription de la question à l'agenda politique est arrivé du Grand Mufti Mohammad Rashid Qabbani. La plus haute autorité de l'islam chiite au Liban a émis une fatwa défiant tous les hommes politiques et les ministres musulmans de soutenir toute forme d'encadrement légal du mariage civil sous peine d'être considérés comme apostats. (GV) (Agence Fides 07/02/2013)